



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides de l'État

Question écrite n° 26644

Texte de la question

M. Luc Belot attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur le plan d'action national en faveur du commerce équitable. En effet, le 29 avril 2013, a débuté la Quinzaine 2013 du commerce équitable durant laquelle il a lancé le plan d'action national en faveur du commerce équitable. Ce nouveau plan, doté de 7 millions d'euros sur les trois prochaines années a pour objectif d'augmenter les produits équitables dans le panier des consommateurs français. Ces produits ne représentent que 6,4 euros par an et par personne alors qu'ils représentent 34,5 euros au Royaume Uni. Il lui demande donc quelle politique il compte mettre en place afin de se rapprocher des moyennes européennes et de développer cette filière.

Texte de la réponse

Le commerce équitable vise à soutenir les petits producteurs du Sud, promouvoir un échange plus juste et une rémunération plus équitable, et inviter les consommateurs des pays développés à s'engager pour une consommation responsable, notamment dans ses dimensions sociales et environnementales. Le gouvernement a donc décidé de lancer un plan national en faveur du commerce équitable. Doté de 7 millions d'euros sur les trois prochaines années, la mise en oeuvre de ce plan d'action national en faveur du commerce équitable est donc programmée sur les années 2013 à 2016. L'ambition est d'atteindre en France le niveau de consommation équitable d'autres pays d'Europe, en augmentant fortement la proportion d'achat de produits équitables dans le panier des Français, en multipliant le nombre de producteurs au Sud engagés dans la production équitable et en doublant, d'ici 5 ans, les emplois du secteur en France. Ce plan se décline en 5 grands objectifs : stimuler l'offre de produits issus des filières commerce équitable au Sud ; augmenter la quantité de produits du commerce équitable vendus au Nord ; conforter la confiance du public dans les logos et mentions du commerce équitable ; rééquilibrer les chaînes de valeur en faveur des producteurs ; soutenir au plan institutionnel les acteurs et les principes du commerce équitable.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26644

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Économie sociale et solidaire et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#)

Réponse publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12378